RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Université de Toulouse

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par
daji.delegations@univ-tlse3.fr

Délégation de signature

Décision n°2025_OR_207

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.713-1 et R.719-79 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu la charte de l'achat public de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu la nomination de Monsieur Jean-Marc Pierson en tant que directeur de l'unité de recherche IRIT – Institut de recherche en informatique de Toulouse.

DÉCIDE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc Pierson, directeur de l'unité de recherche IRIT – Institut de recherche en informatique de Toulouse, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centre financier (service opérationnel)
N2_111 RECHERCHE	S11T5R02 IRIT

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre de responsabilités budgétaires ci-dessus ;
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre de responsabilités budgétaires ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre de responsabilités budgétaires.

1.2 Marchés publics

- actes relatifs aux marchés de fournitures et de services pour les achats non couverts par un marché existant transverse et inférieurs à 50 000 € HT (sur un même groupe de marchandises et sur l'ensemble de l'année civile), dans la limite des crédits alloués, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de la charte de l'achat public de l'université. Dans ce cadre le préalable requis est d'avoir désigné un correspondant achat au sein de la structure et que celui-ci ait suivi le cursus de formation assuré par la Direction des achats.

➢ **Préparation et passation des marchés**
- courrier d'information d'attribution du marché.

➢ **Achèvement des procédures de marchés**
- information aux candidats non retenus ;
- information aux candidats retenus ;
- formulaire de mise au point ;
- signature du bon de commande valant acte d'engagement jusqu'à 50 000 € HT ;

- mise en place et signature des marchés sans publicité ni mise en concurrence jusqu'à 50 000 € HT après avis conforme de la Direction des achats.

1.3 Domaine de la gestion des personnels

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés à l'unité de recherche excepté ceux dont le directeur est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil dans l'unité de recherche ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc Pierson, délégation est donnée à Messieurs Dominique Longin et André-Luc Beylot, directeurs adjoints et Madame Géraldine Bonnet, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1er de la présente délégation.

Article 3
La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 4
Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 5
La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'unité de recherche et sur le site internet de l'université.

Article 6
Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 07/07/2025

La délégante,
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy

[redacted]

Le délégataire,
Le directeur de l'unité de recherche IRIT – Institut de recherche en informatique de Toulouse,

Jean-Marc Pierson

Jean-Marc PIERSON
Certified by yousign

Les suppléants,

Dominique Longin
Directeur adjoint,

Dominique LONGIN
Certified by yousign

André-Luc Beylot
Directeur adjoint,

André-Luc BEYLOT
Certified by yousign

Géraldine Bonnet
Secrétaire générale,

Géraldine BONNET
Certified by yousign